

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 312

présenté par

M. Gagnaire, M. Binet, Mme Crozon, Mme Laclais, Mme Huillier, Mme Santais, M. Véran et
Mme Buis

ARTICLE PREMIER

I. - Supprimer l'alinéa 7

II. - En conséquence, après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« - Rhône-Alpes et Auvergne ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sans préjugé de ce que pourrait être la communication de ce nouvel ensemble régional, il convient de veiller aux monogrammes, acronymes, sigles, logos... qui pourront être construits à partir de ce nom.

Ainsi, « R2A » apparaît comme plus pertinent que « ARA ».

Il va de soi que cette inversion ne signifie pas une forme de domination d'une région sur l'autre alors que la fusion est d'ores et déjà vécue comme une alliance positive entre ces territoires.